

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	15
Absents	3
Total des votes	53

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du vingt juin 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, M. GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEN

TITULAIRES EXCUSES : M. FOURNIER, M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. TIHY, M. BARRE, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. BLAS, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS : M. LEMBOUCHER

PROCURATIONS : M. FOURNIER à M. VALLEE, M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, Mme DEFLUBE à M. BOUET, M. DUMESNIL à M. LEMBOUCHER, M. TIHY à Mme DE ANDRES, M. BARRE à M. COUREL, Mme CABOT à M. BURET, M. DUCLOS à M. TIMON, Mme QUESNEY à M. DARMOIS, M. AUBE à Mme LOUVEL, M. ROBILLOT à M. MARIE, M. DOUYERE à Mme BINET, M. BLAS à Mme BOURNISIEN, M. BAPTIST à M. BOUCHER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUCHER

DEL_0067_2023 Décision Modificative n°1 – Budget CCPAVR

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2023 comme suit :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 26 900 €, comprenant :

En dépenses :

- Nature 2188 (autres immobilisations corporelles) pour la somme de 13 400 euros crédits complémentaire à l'acquisition de l'épareuse (crédits reprise ancien matériel non-inscrits au budget 2023)
- Nature 2182 (matériel de transport) pour la somme de 63 600 euros concernant l'acquisition d'un tracteur service GEMAPI (crédits reprise ancien matériel non-inscrits au budget 2023)
- Nature 2315 (installations, matériel et outillages techniques) réduction de la somme de -69 900 euros permettant le transfert du chapitre 23 vers le chapitre 21, pour l'achat d'une broyeuse à végétaux, ainsi que la régularisation de la reprise de l'ancien matériel (mauvaise imputation comptable).
- Nature 2158 (autres installations, matériel et outillage techniques) pour un montant de 19 800 euros correspondant à l'acquisition d'une broyeuse à végétaux.

- Nature 275 (dépôts et cautionnement versés) pour la somme de 2 520 euros, correspondant au dépôt de garantie du bail pour le local futur Office de Tourisme.

Fonction	Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
831	2158	21	GEMA	GEMAPI	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	19 800,00 €
831	2182	21	GEMA	GEMAPI	MATERIEL DE TRANSPORT	63 600,00 €
831	2315	23	GEMA	GEMAPI	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-69 900,00 €
822	2188	21		EPAREUSE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 400,00 €
01	2188	21		ECOLES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 2 520,00 €
95	275	27		TOURISME	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	2 520,00 €
					TOTAL	26 900,00 €

- Nature 2188 (autres immobilisations corporelles) réduction de la ligne de -2 520 euros, permettant le versement du dépôt de garantie, ci-dessus.

En recettes :

- Nature 024 (produits de cessions d'immobilisations) pour la somme globale de 26 900 euros, reprenant les écritures de cessions de vente de l'épaveuse et du tracteur.

Fonction	Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
822	024	024		EPAREUSE	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	13 400,00 €
831	024	024	GEMA	GEMAPI	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	13 500,00 €
					TOTAL	26 900,00 €

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU l'article L.1611-12 du code général des collectivités territoriales ;
VU le budget primitif 2023 délibéré le 12 avril 2023.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2023,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget principal de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus pour un montant total de 26 900 € équilibré en section d'investissement.

Pont-Audemer, le 26 juin 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

